

## Liste de vérifications quotidiennes



Ce document vise à soutenir les responsables d'un service de garde en milieu familial (RSG) pour la prise en charge de la santé et la sécurité du travail (SST) dans leur milieu de travail. Il vise à garantir que les activités puissent reprendre ou continuer dans les conditions les plus sûres et les plus saines possibles dans le contexte de la COVID-19.

### Mesures spécifiques

Des affiches sont installées, rappelant l'importance de l'hygiène des mains, de l'étiquette respiratoire et de la distanciation physique aux endroits névralgiques (entrée, toilettes, portes extérieures, etc.)

**NOTE :** \_\_\_\_\_

Les parents, les fournisseurs, les sous-traitants et les partenaires ont été informés des mesures mises en œuvre dans le service de garde en milieu familial pour contrôler les risques associés à la COVID-19 et les sensibiliser à l'importance de les respecter et de limiter le plus possible leurs déplacements à l'intérieur du service de garde.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

Un triage strict est mis en place le matin à l'arrivée de l'enfant et du parent avant que l'enfant circule dans le service de garde.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

L'accès doit être refusé à tout enfant qui présente des [symptômes associés à la maladie](#). Toute personne présentant des symptômes s'apparentant à la COVID-19, comme indiqué sur le [site du gouvernement](#), est immédiatement retirée, puis appelle au 1 877 644-4545 et suit les indications qui lui seront fournies.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

L'accès doit également être refusé à toute personne, enfant ou membre du personnel, dont une personne avec qui elle est en contact à son domicile présente des symptômes de la COVID-19 et est sous investigation, en attente des résultats d'un test.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

## Lorsque des symptômes associés à la COVID-19 (selon le [site du gouvernement](#)) apparaissent au service de garde :

une trousse d'urgence en situation de COVID-19 préparée d'avance doit être utilisée par un membre du personnel et contenir minimalement des gants, des masques de procédure, une protection oculaire, un sac refermable, un survêtement (blouse), de même qu'une solution hydroalcoolique ayant une concentration en alcool d'au moins 60 %.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

l'enfant présentant des symptômes doit être isolé du reste du groupe, mais sous observation de la RSG ou d'un membre de son personnel le temps que son parent vienne le chercher. Le membre du personnel présentant des symptômes doit quitter le milieu de travail. La RSG présentant des symptômes doit fermer son service de garde et aviser les parents de venir rapidement chercher leur enfant. Puisqu'il doit y avoir une personne retirée du milieu (membre du personnel ou enfant), un appel au 1 877 644-4545 permettra d'obtenir les indications à suivre pour la personne symptomatique et le milieu de garde.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

Lors de la surveillance de l'enfant, la RSG ou un membre du personnel doit porter des gants et un survêtement (blouse), en plus du masque et de la protection oculaire.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

Une fois que l'enfant, la RSG ou le membre du personnel présentant des symptômes est parti, la RSG ou un membre de son personnel désinfecte la pièce, les surfaces et les objets touchés par l'enfant, la RSG ou le membre du personnel avec les produits appropriés et les équipements de protection requis<sup>1</sup>.

**NOTE :** \_\_\_\_\_


La RSG ou le membre du personnel retire les équipements de protection de façon sécuritaire dans la pièce et en dispose sur place (si une poubelle sans contact avec les mains est disponible) ou dans des contenants ou des sacs refermables réservés à cet effet, puis jette l'équipement à usage unique. Les équipements de protection individuelle réutilisables (ex. : protection oculaire) sont désinfectés avec un produit adapté à l'équipement. Se laver les mains immédiatement après.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

À la suite de la désinfection de l'espace d'isolation de l'enfant présentant des symptômes, se laver les mains et mettre à nouveau des gants pour désinfecter l'espace personnel de l'enfant (où il fait la sieste ou son coin de rangement) et placer les objets personnels de l'enfant (drap, serviette, doudou, toutou, vêtements portés, etc.) dans un sac en tissu ou en plastique pour les laver ou les remettre aux parents.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

1. Des ressources sont disponibles en ligne pour de plus amples informations concernant le [nettoyage des surfaces](#) ou les [produits désinfectants recommandés](#).



Si un cas est suspecté, les parents des enfants du service de garde en milieu familial ainsi que la RSG ou son personnel doivent appeler au 1 877 644-4545 pour obtenir des consignes de la Direction de la santé publique.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

Des mesures doivent être prises pour favoriser une distanciation physique entre les adultes.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

La RSG ou un membre de son personnel en contact direct avec les enfants, lorsque les tâches nécessitent d'être à moins de 2 mètres d'une autre personne et sans barrière physique, doit obligatoirement porter une protection respiratoire et oculaire.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

Les équipements de protection (masque de procédure, protection oculaire) nécessaires doivent être prévus et mis à la disposition du personnel en nombre suffisant.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

Lorsqu'une RSG ou un membre de son personnel doit laver, nourrir, tenir dans ses bras ou bercer de très jeunes enfants, elle doit :


- porter les cheveux longs attachés ;
- se laver les mains, le cou et tout endroit touché par les sécrétions de l'enfant ;
- s'il y a des sécrétions sur les vêtements de l'enfant, changer ses vêtements ;
- déposer ses vêtements contaminés dans des sacs et fermer les sacs ;
- avoir plusieurs vêtements de rechange à portée de main dans le service de garde.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

Avant de quitter l'endroit de la résidence réservé au service de garde, la RSG et son personnel doivent :

- retirer la protection oculaire et le masque de procédure de façon sécuritaire et disposer des équipements non réutilisables dans la poubelle ou dans des contenants ou des sacs refermables réservés à cet effet, puis les jeter et désinfecter l'équipement réutilisable (protection oculaire, si réutilisable) avec un produit adapté à l'équipement ;
- dans la mesure du possible, retirer ses vêtements et les disposer dans un sac de plastique ou de tissu. Laver ses vêtements portés au travail avec le savon à lessive habituel.

**NOTE :** \_\_\_\_\_



Les souillures visibles (ex. : urine, salive) et les surfaces ou les objets souillés doivent être nettoyés et désinfectés immédiatement.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

Le nettoyage et la désinfection des aires de contacts fréquents par les enfants sont réalisés, par exemple les tables, les comptoirs, les chaises hautes, les petits bancs, les installations sanitaires et tout autre endroit ou matériel pertinent, avec un produit de désinfection utilisé habituellement (selon les directives du fabricant) selon la fréquentation des lieux et lorsqu'elles sont visiblement souillées.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

Pour la RSG ou son personnel en contact avec les aliments, le lavage de mains fréquent et le respect des bonnes pratiques d'hygiène et de salubrité alimentaires sont de mise.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

La vaisselle et les ustensiles utilisés par les enfants, la RSG et le personnel du milieu de garde devraient être lavés avec de l'eau et le savon à vaisselle habituel ou au lave-vaisselle.

**NOTE :** \_\_\_\_\_